



Defaut marchandise

Par Patrick1978

Bonjour, je suis artisan

J'ai livré une pièce défectueuse à un client, quelques défauts. Le client l'a fait réparer de son côté et veut m'imposer un prix exorbitant de réparation alors que j'aurais pu le faire moi même.
En a-t-il le droit?

Par AGeorges

Bonjour Patrick,

Si le client ne peut justifier d'aucune démarche qu'il aurait faite auprès de vous pour le remplacement, dans les délais légaux (garantie de UN an par exemple), il n'a pas le droit de se faire justice lui-même.

Ce type de demande est donc abusif.

C'est un avis général, faute de précision sur la nature de la pièce (fabriquée par vous, achetée à un constructeur, sous garantie fabriquant, etc.) et son impact sur le produit fini.